

des constats...  
un Projet

Pour imposer une Réforme  
de la désastreuse fiscalité  
et soutenir la création du  
Revenu d'Indépendance

France Espérance

propose



**LE REFERENDUM  
D'INITIATIVE  
POPULAIRE**

<http://francesperance.eclablog.com>

<http://francesperance.revolublog.com>

**Ce DOCUMENT est dédié au Peuple Français, aux  
Peuples d'Europe... aux Peuples du Monde.**

## **Pas un référendum...**

### **Le premier Référendum d'Initiative Populaire Français.**

Un REFERENDUM pour décider du sort des chômeurs?  
Et pourquoi pas...

Dès que le ménage sera fait au sein des intermittents du spectacle politique !

Car avant celui là... il nous semble judicieux de replacer le REFERENDUM D'INITIATIVE POPULAIRE dans ce qui devrait être sa spécificité.

Proposer, Orienter, Décider par REFERENDUM de ce que doit être la Politique Générale de la France au service du bien collectif. S'emparer des décisions importantes avant d'imaginer corriger des effets par tentation sans influencer les causes par réflexion.

Contre les Cercles d'Influences qui gangrènent notre Pays et sapent la démocratie, il faut systématiquement appliquer le REFERENDUM pour les décisions importantes concernant la bonne marche de la France au quotidien, dans son avenir proche, moyen et à long terme. On vous dira qu'une telle pratique risque d'aller à l'encontre de la bonne marche et de l'efficacité de l'État devant les enjeux économiques importants de ce Monde qui avance à 200 à l'heure. Justement... d'abord nous ne voyons pas, depuis 40 ans, de quelle efficacité l'État peut s'enorgueillir et donc, redonnons aux décisions qui nous concernent, le temps d'une réflexion à l'échelle humaine. Ensuite quand les Élus politiques dénigrent le REFERENDUM, c'est qu'ils ne veulent tout simplement pas vous rendre ce Pouvoir qui devrait être le votre.

Le REFERENDUM est un de ces outils précieux dont on nous prive si facilement et qui se révèle pourtant plus nécessaire que jamais afin de promouvoir l'Influence populaire... la seule Influence... légitime.

Deux choix s'offrent à la Population française.

Le premier :

Continuer de légitimer ce Gouvernement qui alterne les couleurs politiques (deux essentiellement) et les « mesurette ». Des « mesurette » qui occupent notre champ de conscience au quotidien pendant que de lourdes décisions, prises à l'extérieur de nos frontières, condamnent notre avenir depuis les années 70. La Dette vient d'aussi loin et tous les Gouvernements successifs l'ont soutenue en sachant que viendrait le temps de la Crise. Nos Élités Politiques, pour espérer avoir une chance de représenter la plus haute fonction de l'État, n'ont plus à réfléchir sur un réel Programme ambitieux et novateur. Ils en sont réduits à broder autour du plan d'austérité, "Le Plan d'Austérité" qu'impose le FMI à Bruxelles et que notre Gouvernement aux ordres se charge de nous transmettre, pour que la France garde l'apparence d'une démocratie. Le seul objectif est de poursuivre le règlement des intérêts

de la Dette afin de continuer d'enrichir le Cartel de la Finance et de soutenir le modèle Économique qui lui est associé. Un modèle fiscal malade, en bout de course, dont la Grèce, l'Irlande, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et bien d'autres, sont les symptômes... et un modèle pourtant que la France ferait tout pour conserver ?????. Oui, la France au nom de ses représentants, à l'abri, peut-être... Mais les Français... en première ligne... certainement pas !

Dans ce premier choix, nous préférons le confort de l'irresponsabilité, en laissant une nouvelle fois le poids des décisions importantes, entre les seules mains de nos Institutions Politiques. Voter pour des élections ne suffit pas à consolider une démocratie. Il faut faire la promotion de solutions, éclairer le débat politique et se doter d'outils qui permettent de valider les décisions importantes qui sont dans l'intérêt collectif.

Le second :

Réclamer un Référendum d'Initiative Populaire, "le Référendum", pour imposer une réforme fiscale qui redonne à la France toute sa souveraineté en matière de dépenses et de recettes. Que se référendum soit la marque de notre intérêt, nous citoyens, à participer aux décisions importantes qui concernent l'avenir de notre Nation. Que par ce Référendum, nous imposions à nos Élus d'inscrire, dans leur Programme, [la nécessaire réforme fiscale de justice sociale](#). Que cette Grande Élection, au lieu d'être une simple et nouvelle course de Pouvoir pour la Présidentielle, soit marquée par la volonté du Peuple, par le Peuple, pour le Peuple, d'une Réforme Majeure propulsée souverainement de l'intérieur de notre Pays, contre ces réformes d'austérités, non démocratiques, qui viennent de l'extérieur.

Soyons curieux... Soyons Furieux

**l'Association d'Idées : ignorée en 2003, considérée en 2009, portée en 2011, vitale en 2012.**

**Une vision pour un projet rassembleur** [cliquer pour voir la vidéo : l'idée-force - résumant le courrier de 2009](#)

Fondée le 3 février 1998, France espérance est une association née du mûrissement d'idées émises au sein d'Héraclite, un club de pensées et de réflexion.

Depuis le début des années 90, des hommes et des femmes cherchaient à mieux comprendre l'évolution de la France au travers de l'Histoire. Partant de ce grand postulat que le passé construit l'avenir, les premières conférences avaient lieu. Les membres de France Espérance sont arrivés au terme de leur réflexion et proposent de vrais repères dans des orientations novatrices aux prolongements européens pour une société libre et solidaire, une vision d'ensemble inscrite dans l'Europe des Peuples.

**Aujourd'hui, il est temps de rassembler le peuple français.**

Le choix qui s'offre à la République française est simple : gouverner en assurant la liberté, pour satisfaire l'économie et le marché, mais répondre aux besoins humains, pour satisfaire le social et la solidarité.

On a toujours opposé la loi du marché à la solidarité, tout en voulant satisfaire l'économie et le social. En fait, les gouvernements Européens, quels qu'ils soient, appliquent depuis trop longtemps la même politique de soumission, parce qu'ils n'ont plus le choix. La logique financière l'emporte sur la logique industrielle et commerciale, entraînant les peuples avec elle dans une fuite en avant, "soutenue" par la Dette et le Consumérisme.

Notre projet n'est pas dogmatique et s'inscrit d'abord dans une volonté de mettre à la disposition du plus grand nombre ces pistes de réflexion. Cependant, notre travail nous laisse à penser qu'il s'agit, dans les grandes lignes, du seul modèle cohérent qui permettra aux entreprises de s'organiser librement mais répondra dans le même temps, aux exigences de solidarité entre les individus, à la restauration de leur dignité, au retour à une démocratie participative et éclairée, à une souveraineté autant populaire que nationale. Cette dernière étant depuis 30 ans complètement instrumentalisée, seul le recours à plus de référendums et de participation démocratique directe peuvent en assurer le rééquilibrage, pour s'opposer à la politique politicienne aliénante.

L'opposition social/économie, patron/employé, gauche/droite, n'a plus cours aujourd'hui. Les vieilles méthodes sont dépassées et ne font plus recette. Elles orientent la politique à servir de mauvais intérêts et l'entraîne vers l'impasse. Il devient nécessaire et urgent de penser la politique autrement.

Ce modèle que nous soumettons est un acte militant, il peut devenir un exemple pour l'ensemble des Etats Européens et révèle surtout qu'un autre monde est possible. Nous pouvons aussi attendre le réveil d'un autre Pays, plus courageux, et espérer qu'il nous entraîne derrière lui. En attendant, la Globalisation entraîne sans opposition, ou presque, tous les Pays derrière elle.

**Ce projet repose sur une articulation de quatre composantes et un Engagement.**

**1. La Réforme Fiscale**

**2. Le Revenu d'Indépendance**

**3. Le Service Citoyen**

**4. La Mutualisation de la Gestion du Travail**

**L'Engagement**

**« Pour unir les français, il faut un ordre social juste dont  
personne ne soit exclu. »  
Charles de Gaulle**

# 1. La réforme fiscale

**C'est taxer l'activité économique plutôt que le travail.**

**Prendre l'argent où il est, est inefficace, il faut le prendre où il passe.**

**C'est simplifier le prélèvement fiscal par une taxe qui libère de toutes celles qui entravent, en instaurant une révolution fiscale qui participe au désendettement de l'Etat, donc à notre désendettement.**

**C'est un réel prélèvement à la source, juste, parce qu'il s'adresse à tous au prorata de son activité économique, moins lourd à supporter, parce que tout le monde y participe. Le « Revenu Citoyen » permet dignement de s'en acquitter.**

**Ce n'est pas une taxe qui s'ajoute aux autres mais qui doit remplacer toutes les autres.**

Comme dans la plus part des Pays industrialisés, les systèmes d'impositions ont perdu toute efficacité, toute mesure d'équité, tout bon sens, toute crédibilité. Les Gouvernements successifs ont su compliquer ce système par l'ajout de nouvelles taxes sans pour autant une seule fois nous proposer une grande simplification. Le coût administratif de la collecte est exorbitant, les taxes sont ajustées une fois à la hausse, une fois à la baisse, mais nous savons que dans l'ensemble, appliquées de la sorte et pour certaines catégories, elles ne feront toujours qu'augmenter.

Au départ, la volonté était de créer des assiettes fiscales qui faisaient que chacun participait selon ses moyens. On constate aujourd'hui les limites de ce système qui collectionne exonérations, niches et paradis fiscaux ainsi qu'une maîtrise impossible de la fraude, de l'évasion fiscale et de l'argent sale.

Dans le souhait de conserver toujours plus longtemps cet incroyable modèle de fiscalité "exemplaire". Et parce que augmenter les impôts ou les taxes devient rapidement insupportable pour la population, sont instaurées tout un panel de nouvelles taxes, plus discrètes, dites dissuasives, supportées par des associations investis de protection et de santé publiques. Ainsi, boissons alcoolisées, tabac, vitesse, recyclage, écotaxe... tout tombe sous le joug d'une taxe ou d'une amende, prétexte à renflouer les caisses de l'État. Nous finissons par payer des taxes sur tous les produits ou toutes les activités sans même plus nous en apercevoir.

Ce système est donc insupportable pour la population, pèse lourd dans l'activité des petites et moyennes entreprises et donc augmente massivement la fraude. Du coup il coûte cher à l'État qui doit renforcer ses effectifs de

contrôles et transforme sa police en collecteur d'amendes. Tout cela a finalement rarement d'effets bénéfiques significatifs à long termes pour raisons de dissuasions invoquées et peut même être perçu par leur somme, au final, comme liberticide. Les fraudes et évasions fiscales en constantes augmentations allègent toujours plus le budget de l'État et le Gouvernement de continuer de compenser. C'est le serpent qui se mord la queue. Et là très peu de dissuasion.

### **Justice.**

**« Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. » selon l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.**

## Analyse de la fiscalité en l'an 2000

Rentrées dans les caisses de l'Etat - dans le système fiscal actuel		
	<i>milliards de Francs</i>	<i>milliards d'Euros</i>
TVA	751	114
IMPOTS SUR LE REVENU	350	53
IMPOTS SUR LES SOCIETES	286	44
TAXES SUR LES PRODUITS PETROLIERS	166	25
DROITS D'ENREGISTREMENTS	141	21
RECETTES FISCALES	191	29
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1885</b>	<b>287</b>
<b>DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>2001</b>	<b>305</b>
<b>DEFICIT 1885 - 2001 =</b>	<b>-116</b>	<b>-18</b>

## **La REFORME en Action**

### **Sa force morale**

Cette réforme est la première de toute. Sans elle, il n'y a pas de transformation possible pour une justice économique et sociale.

Sans elle, la souveraineté, comme la démocratie disparaîtront au profit d'une autorité financière. Et donc pour résister à ce scénario, il faut nous libérer de nos entraves.

Il s'agit d'instituer une taxe sur l'activité économique, dont le principe est simple. Plus l'activité économique des acteurs économiques est importante, plus la contribution est importante.

Pour cela plusieurs pistes existent qui permettent d'imaginer cette rénovation de notre système fiscal. La TAMF et ses déclinaisons, qui ont fait l'objet d'ouvrage commis par de grands économistes et Prix Nobel, mettent en lumière d'un côté, l'archaïsme de notre système vieillissant et inefficace et de l'autre, la possibilité d'une simplification efficiente de ce système et de sa pertinence en matière de justice fiscale.

C'est un prélèvement à la source qui a le mérite d'être juste. Pour les particuliers et les entreprises, plus la consommation ou l'activité est importante plus la contribution fiscale est importante. Cette taxe aura également le mérite de concerner aussi les activités liées à la spéculation financière. En résumé, toute activité économique impliquant une écriture dans le système bancaire sera soumise à ce prélèvement.

## **Sa force physique**

Cette ressource nouvelle s'inscrit donc dans la refonte totale de notre système fiscal. Qu'elle s'appelle TAMF, Débit Taxe, Cyber Taxe, Débit d'impôt... son principe est qu'il s'agit d'un prélèvement, fixé au plus près de l'activité économique et de la consommation. Il doit se substituer à toutes les autres taxes, mais aucun citoyen et aucun organisme ne doit en être exempt (d'où la nécessité de créer le Revenu d'Indépendance afin que tout le monde se sente digne de participer à l'effort fiscal de son Pays).

Ce prélèvement, par exemple de 1%, est exercé sur la totalité des écritures débitrices uniquement (Débit Taxe). Ainsi celui qui retire au guichet de sa banque, ordonne un virement, règle par chèque ou carte bleue, transfère de l'argent d'un compte à un autre, pour un montant de 100 euros, est débité de 1 euro supplémentaire destinée à alimenter les caisses du Trésor. Ce taux peut être révisable pour se calquer au plus près de l'activité économique et des besoins de l'État. On peut donc imaginer que, dans un souci de remboursement destiné à nous libérer de la Dette, ce taux soit légèrement supérieur pour une période donnée.

La fiscalité actuelle tend à déshabiller Paul pour habiller Jacques et inversement au gré des alternances politiques. Nous sommes bien dans de la politique politicienne.

C'est sonner la fin de ce système. Ici, nous déshabillons, et Paul et Jacques pour les rhabiller de neuf. Au passage, nous prélevons 1% sur les écritures débitrices engendrées par leurs achats. Économie et social sont donc, dans un souci de justice fiscale et sociale, logés à la même enseigne. De cet enseignement renaît une société plus juste et solidaire.

## **Estimation de la TAMF – Taxe Automatique sur les Mouvements de Fonds**

La TAMF s'inspire de la Taxe Tobin.

La Taxe Tobin, suggérée en 1972 par le lauréat du « Prix Nobel d'Économie » James Tobin, consiste en une taxation des transactions monétaires internationales afin de ne plus inciter à la spéculation à court terme. Le taux choisi serait faible, de 0,05 % à 1 %. Elle a été inscrite en ligne comptable dans notre fiscalité nationale par Lionel Jospin, mais conservée au tau zéro, elle n'est pas utilisée.

La proposition de TAMF date de 1960. Introduite par René Montgranier, elle fut refusée, pour des raisons techniques imputées à la complexité de sa mise en place. Quand on voit la complexité de notre appareil fiscal, on peut rigoler.

La TAMF est donc une nationalisation rationnelle, de la taxe Tobin et s'articule comme suit :

Prélèvement de la Taxe Automatique sur les Mouvements de Fond - TAMF			
		milliards de Francs	milliards d'Euros
Mouvements interbancaires (chiffres officiels les + bas) en crédits	1% de 35.594	356	54
Mouvements interbancaires (chiffres officiels les + bas) en débits	1% de 35.594	356	54
Dépôts sur les CCP	1% de 10.124	102	16
Retraits sur les CCP	1% de 9.060	91	14
TAMF sur les Mvts de fonds dans les autres organismes financiers agréés, sur les mandats postaux, sur les caisses d'épargne, sur les mutuelles et les assurances	Non chiffré	x	x
TAMF appliquées sur les mouvements et engagements financiers intérieurs et extérieurs	0,25% de 511.650	1.279	195
TAMF appliquées sur les sociétés gérant flux et reflux et stock de produits financiers. Société Clearing.	0,25% de 659.000	1.665	254
<b>Total partiel des recettes</b>		<b>3.849</b>	<b>587</b>

## **Estimation de la Débit Taxe – Taxe sur les écritures débitrices**

Un autre souhait de révolution fiscale menée en Australie propose la Débit Taxe, une évolution de la TAMF, comme moyen de moderniser et simplifier la fiscalité.

**Cette étude récente, largement épaulée de l’outil informatique, concerne elle uniquement les mouvements de fonds en écritures débitrices. Plus précise, rien n’y échappe.**

Comptes d'épargne  
Comptes chèques  
Compagnies d'assurance  
Organisations professionnelles de l'investissement  
Institutions financières de toutes sortes

Cette étude rapporte 120 milliards de dollars par jour d’écritures débitrices, pratiquées hors weekends et jours fériés.

Ce qui correspond à 87 milliards d’euros environ.

La population Australienne étant de 22 601 795 habitants pour une population française de 65 800 000 habitants avec cependant des conditions et des activités économiques très proches, nous dégageons un ratio entre les populations de 2,91.

Pour nous donner un aperçu de ce que cette étude pourrait représenter pour la France, nous multiplions les 87 milliards d’euros par ce ratio de 2,91.

Nous obtenons, un mouvement de fond en écriture débitrice qui se situerait aux alentours de 253 milliards par jour.

Sur l'année, ce cumul d’écritures débitrices et de quelques 92 345 milliards d'euros.

1% de ce cumul d’écritures peut dégager une idée de recette fiscale.

$92\,345 \times 1\%$ , apporterait 923,45 milliards d’euros par an dans les caisses de l’État.

Coupons volontairement la poire en deux entre la TAMF et la Débit Taxe, nous conservons tout de même une recette fiscale de plus de 700 milliards d’euros, engendrée par ce prélèvement à la source.

Rappelons maintenant que les dépenses budgétaires de la France sont d'environ 300 milliards d'euros et que malgré les politiques fiscales exercées depuis 30 ans, les recettes sont toujours inférieures. Il semble que cela soit non pas une incompétence de gestion, un mauvais sens du calcul, mais bien un choix, appartenant à une volonté de logique politicienne.

**Un autre exemple... la T.E.B. [\(cliquer ici\)](#) qui démontre parfaitement que nos calculs, même pris à la volée, sont plus cohérents, dans cette approche honnête de justice fiscale, que celle que nous imposent nos gouvernements successifs depuis des décennies.**

Ces démonstrations n'ont pas pour vocation d'apporter une recette miracle, mais de démontrer malgré tout, l'évidence qu'une autre fiscalité est possible. Il y a une réelle volonté politique depuis des dizaines d'années à entretenir le système couteux et désordonné de cette fiscalité. Celui-ci à d'abord certainement était juste, plus ou moins, mais avec le temps, il est devenu possible de le complexifier de façon à créer un maelström de taxes directes et indirectes modulables. Le cumul, de ces taxes, opposés aux exonérations, ouvre la porte à toutes les échappatoires, donc à la fraude, aux niches et paradis fiscaux.

Il y a donc un puissant consensus à ne pas toucher à la fiscalité actuelle bien assimilée des comptables et des grosses entreprises et multinationales, et de seulement la moduler. Ne serait-ce que pour l'articuler, il faut beaucoup d'administratifs et donc de ministères pour les gérer.

Les grosses entreprises françaises, déjà en 1954, alors assujetties à une taxe sur leur chiffre d'affaire, avaient alors poussé le Gouvernement à supprimer cette taxe pour la faire remplacer par la TVA, cet impôt indirect, que paye le consommateur final. C'est sans tenir compte du poids exercé par cette TVA sur un petit salaire.

Comme quoi il y a des moyens de pressions efficaces et une certaine idée de la justice qui fonctionne. Mais pas pour tout le monde. Bravo !

**"Il est une chance que les gens de la Nation ne comprennent pas notre système bancaire et monétaire, parce que si tel était le cas, je crois qu'il y aurait une révolution avant demain matin."  
Henri Ford**

## 2. Le Revenu d'Indépendance

**C'est un revenu progressif, encadré par le « Service Citoyen ».**

**Ce revenu s'adresse à tous, tout au long de la vie, c'est un complément salarial, c'est un complément de retraite et pour les jeunes générations une liberté d'entreprendre, de financer leurs études.**

**Il est destiné à redonner au Peuple français, une dignité contre l'assistanat montrée du doigt, et soutenir le pouvoir d'achat lorsque les prix suivent les aléas économiques et(ou) quand le travail devient moins accessible.**

**Ce revenu débute à 300 euros pour atteindre 1000 euros. Un bonus de 300 euros est accessible après 55 ans.**

Son articulation est disponible dans l'article consacré au « Service Citoyen »

Ce Revenu d'Indépendance de base, versé à tous, sans considérations des ressources et de l'origine sociale, doit permettre une existence digne. C'est en finir avec l'état de pauvreté, en permettant à chacun de réaliser ces aspirations et ces priorités en matière d'alimentation, d'habillement, de logement, d'équipement du logement, de transport, de santé, de loisirs...

Le financement de ce revenu sera largement assuré par la réforme fiscale.

Dans un sens général, le Revenu d'Indépendance est une véritable garantie de citoyenneté. C'est un bien immobilier possédé par une personne, évaluable en argent. Le bénéficiaire devient par conséquent propriétaire, conformément à l'adage « possession vaut titre ». Il s'agit donc d'une forme de capital social permettant le financement de l'activité économique et la participation, en toute dignité à l'effort fiscal de la France.

Les bénéficiaires du Revenu d'Indépendance peuvent aussi bien gager une promesse de remboursement, sans pour autant décourager leur épargne personnelle. Considérant que les agents économiques sont d'un caractère public ou privé, 3 types de comportements peuvent être distingués.

**Individu ou entreprise individuelle** : Le Revenu d'Indépendance donne à ceux qui n'ont pas les moyens, la possibilité de se développer parce que la fortune personnelle n'est plus un critère de premier ordre.

**Associé ou société** : Le Revenu d'Indépendance peut être mis en commun dans le but de partager les bénéfices, les économies ou les pertes qui pourront en résulter.

**Sociétaire ou association** : Le Revenu d'Indépendance devient la propriété de tous les membres qui mettent en commun des connaissances ou une activité autre que de partager des bénéfices.

Ce revenu garanti, insaisissable, stable et discontinu, détermine ainsi un processus de production grâce à une consommation régulière, résistante, face aux tribulations des cycles économiques. Les institutions financières peuvent procurer des services financiers en toute sécurité, en fonction des besoins et des priorités des individus. La rémunération du travail devient un complément librement choisi dans la bourse des bénéficiaires du Revenu d'Indépendance.

### 3. Le Service Citoyen

**Ce Service conditionne le Revenu d'Indépendance.**

**Il s'effectue sous forme de modules d'heures.**

**C'est un « Volontariat » effectué principalement dans la vie associative, renforçant ainsi son effectif salarié et bénévole.**

**Il s'agit ici d'inscrire les Associations dans un rôle d'apprentissage aux institutions et aux organisations d'intérêt public comme à la citoyenneté.**

**En modifiant ainsi le logiciel des associations, celles-ci participent à favoriser l'approche des plus jeunes vers le monde professionnel et plus généralement, participent à l'intégration des personnes en difficultés.**

**Cela offre aussi la possibilité de s'orienter vers une activité choisie.**

Il donne droit à la fois à la sociabilité, à l'utilité et à l'intégration sociale. Il donne droit au Revenu d'Indépendance. Il peut participer à résoudre les tensions dans nos banlieues et répondre plus généralement aux attentes des jeunes en mal d'insertion dans la société. Il peut le cas échéant constituer un moyen de pression sur les délinquants.

Le Service Citoyen vise à protéger les femmes et les hommes de toutes origines, en vue de bénéficier à égalité du Revenu d'Indépendance, mais il s'adresse surtout aux futures générations parce qu'il est le meilleur chemin vers le travail salarié. Faire l'expérience du Service Citoyen c'est la possibilité de découvrir sa future activité. Il revêt :

- Une forme éducative destinée à l'acquisition de compétences et de qualifications, jusqu'ici pourvue par l'éducation nationale ou par les groupes de formation.
- Une forme active destinée à répondre aux besoins des administrations de l'Etat ou des collectivités locales et aux impératifs de solidarité dans un organisme à vocation sociale ou humanitaire assurant une mission d'intérêt général.

Tous les français, tous les étrangers souhaitant accéder à la nationalité sont concernés. Ils en accomplissent les obligations théoriques et pratiques, s'ils possèdent l'aptitude nécessaire et médicalement constatée. Les modalités d'affectation, pour les plus jeunes, sont déterminées en fonction des besoins et en fonction des règles concernant la composition, le fractionnement et les

conditions d'appel d'une génération. Les jeunes peuvent y accéder à partir de 16 ans.

Le Service Citoyen tient compte des compétences, de la qualification et de la situation de famille de chacun. Ce n'est qu'une proposition et parce qu'il faut une orientation, en voici le premier projet :

Sa durée totale est de 1000 heures, plus 300 heures activables au-delà de 55 ans. Il est composé de quatre modules qui permettent d'accéder à différents niveaux de rétribution du Revenu d'Indépendance, en quelque sorte du début à la fin de la vie, d'abord comme un complément salarial puis comme un complément retraite. Sa réalisation peut-être faite entièrement dans la commune du lieu de sa résidence principale ou à l'étranger dans le cadre d'une action de partenariat. C'est une activité choisie.

Ce Service Citoyen n'est pas obligatoire. Il est déclenché sur demande du Volontaire par le biais d'une lettre de motivation. Il entraîne l'établissement d'un contrat écrit entre les parties concernées.

Symboliquement, 1 heure de service effectué donne droit à 1 euro capitalisé.

*Autrement dit, en prenant pour exemple le premier module :*

*Ce premier module concerne un « Volontariat » de 300 heures (150 heures pratiques et 150 heures théoriques) à effectuer dans un espace de deux années à partir de 16 ans.*

*En démarrant ce « Volontariat » les heures sont capitalisées mensuellement, tout comme le revenu.*

*Si le premier mois, le Volontaire renvoi 15 heures d'activité, il recevra 15 euros. Le second mois si il renvoie 8 heures de plus, il recevra 15+8 soit 23 euros. Cette capitalisation exercée jusqu'à la fin de ce premier module entraînera la validation de son revenu, à vie, c'est-à-dire, 300 euros mensuels.*

*En cas de non validation de ce module à l'échéance des deux années, la perception de ce revenu est stoppée, puisque le contrat n'est pas rempli. La remise en route d'un nouveau contrat devient nécessaire mais le capital d'heures effectuées reste cependant acquit puisque capitalisé.*

*Cette échéance est fixée à deux ans par module à partir de la signature d'engagement pour le « Volontariat », elle dépend de l'engagement personnel du volontaire et de son temps libre, ainsi il peut effectuer ce nombre d'heure dans un laps de temps beaucoup plus court et donc valider son module en quelques mois.*

*Le premier module est une formation initiale, puis s'enchaîne le deuxième, puis le troisième et beaucoup plus tard le dernier. Il n'y a pas d'obligation de faire*

*tout les modules, cependant, il y a obligation d'en respecter la chronologie qui s'inscrit dans un apprentissage de la vie, des institutions et de la citoyenneté.*

*Une personne, par exemple, âgée de 25 ans, pourra donc entamer puis valider son premier module et décider de s'arrêter là. Elle pourra aussi, n'étant pas concernée par les premiers paliers d'âges, effectuer l'enchaînement des deux suivants si elle le souhaite mais toujours sans obligation.*

*Pour une personne, âgée de 55 ans, il en sera de même, avec cependant la possibilité d'ajouter aux trois premiers modules, le quatrième, offrant un bonus de 300 euros équivalent à 300 heures de « Volontariat » supplémentaires.*

Les volontaires de ce parcours associatif peuvent faire le choix, à l'issue de la validation de leur(s) module(s), d'intégrer ensuite ce milieu d'activité en temps que salarié, si l'opportunité se présente, ou faire le choix d'y rester en temps que bénévole.

**Exemple du parcours d'un Volontaire au « Service Citoyen », âgé de 16 ans, qui effectuerait et validerait tous les modules.**

**Premier module**

**A partir de 16 ans – 300 heures**

**SERVICE CITOYEN GÉNÉRAL D'ORIENTATION**

**150 h pratique et 150 h théorique**

**2 ans maximum pour le valider**

Ce premier module est effectué strictement, auprès d'institutions et d'organisations d'intérêt public dans sa localité, en regard de l'âge du volontaire.

Le Maire détermine les obligations et leurs affectations dans la collectivité locale.

A l'issue de ce premier module, validé, un Revenu d'Indépendance de base, d'un montant de [300 Euros mensuel est attribué à vie](#).

## **Deuxième module**

**A partir de 18 ans – 300 heures**

**SERVICE CITOYEN PROFESSIONNEL 1er degré**

**200 h pratique et 100 h théorique**

**ou**

**SERVICE CITOYEN CONCEPTUEL 1er degré**

**100 h de pratique et 200 h de théorique**

**2 ans maximum pour le valider**

Ce module permet de remplir ses obligations d'activités pratiques, dans les services généraux et/ou spécialisés du département du lieu de résidence, à ceux qui en font la demande.

Les affectations sont placées sous la tutelle du directeur général des services en collaboration avec le président du conseil général.

A l'issue de ce deuxième module, validé, le Revenu d'Indépendance est majoré de 300 euros supplémentaires, pour atteindre un revenu total d'un montant de **600 Euros mensuel attribué à vie**.

### **Troisième module**

**A partir de 20 ans – 400 heures**

**SERVICE CITOYEN PROFESSIONNEL 2ème degré**

**300 h pratique et 100 h théorique**

**ou**

**SERVICE CITOYEN CONCEPTUEL 2ème degré**

**200 h pratique et 200 h théorique**

**ou**

**SERVICE CITOYEN UNIVERSITAIRE**

**100 h pratique et 300 h théorique**

**2 ans maximum pour le valider**

Seul les jeunes du « Service Citoyen universitaire » qui en font la demande peuvent exercer un emploi dans les organismes d'études, de recherches ou d'enseignements des services régionaux.

Les affectations résultent du cabinet du président de la région.

Ils sont également les seuls qui puissent accéder à un emploi au titre du service de l'aide technique ou du service de la coopération.

La définition des dits emplois est fixée par décret en Conseil d'État. Les candidatures sont agréées par les ministres intéressés dans la limite des emplois à pourvoir.

A l'issue de ce troisième module, validé, le Revenu d'Indépendance est majoré d'un montant de 400 Euros, pour atteindre un revenu total d'un montant de **1000 euros mensuel attribué à vie**.

## **Quatrième module**

**A partir de 55 ans**

### **SERVICE CITOYEN SENIOR**

**300 heures d'activité**

**2 ans pour le valider**

Ce module concerne les personnes qui ne sont plus « productives » pour l'entreprise. Il tient compte des expériences et des connaissances acquises, tout au long de la vie. Son but est d'encadrer les jeunes intéressés par les trois premiers modules que ce soit au niveau communal, départemental et régional.

A l'issue de ce quatrième module, validé, le Revenu d'Indépendance est majoré d'un montant de 300 Euros, pour atteindre un revenu total d'un montant de **1300 euros mensuel attribué à vie**.

**Le Service Citoyen est en quelque sorte une mutualisation de la gestion de l'activité par cette forme de négociation collective. Cette transmission du savoir est toute indiquée pour stimuler le lien entre les générations.**

**Et pourquoi ne pas renforcer en ce XXIème siècle le lien entre les associations de même nature et le prolonger au-delà de nos frontières géographiques.**

## 4. La Mutualisation de la Gestion du Travail

**Actualiser la définition du mot travail.**

**Face à l'esclavagisme moderne, sachant que le plein emploi est la véritable utopie. C'est accéder à une profession de son choix où la créativité puisse s'exprimer et où chacun participe à l'entreprise, en devenant vraiment associé à sa réussite.**

Si le travail ne permet pas d'intéresser tout le monde par une diminution de son gisement, c'est pouvoir se tourner vers une autre activité comme le « Service Citoyen ». Le travail c'est d'abord une Activité qui doit permettre d'assurer sa subsistance dans de bonnes conditions et en regards des possibilités réelles offertes par l'économie.

Le Service Citoyen pourrait exercer un renfort aux activités solidaires :

- les chantiers solidaires, permettant aux gens de se loger sur le modèle de l'auto-construction avec un coup de main fourni aujourd'hui par des associations encadrées par un ou plusieurs professionnels du bâtiment.

Cela pourrait offrir une activité "solidaire" aux sans emplois, mais aussi à ceux qui désireraient s'ouvrir à ce partage d'énergie. Et pourquoi pas puisqu'encadrée par des professionnels, imaginer une formation qualifiante délivrée par ces associations.

- la même chose dans le monde agricole pour soulager le quotidien de nos agriculteurs et redynamiser leur activité.

Et pourquoi pas d'autres types d'activités comme la restauration, très à la mode aujourd'hui dans le paysage audiovisuel. Des associations pourraient créer des restaurants qui seraient, d'abord, des centres de formations.

Il faut réorganiser la vie professionnelle, qui en ce troisième millénaire, a besoin de s'ouvrir à un cadre plus large que la définition du travail entretenue au siècle dernier.

Puisque nous proposons de libérer les entreprises des taxes qui les entravent, il faut libérer les salariés de la pression d'un temps de travail aliénant et stressant. De faire en sorte que les entreprises destinées à se moderniser ne subissent plus, elles-mêmes, la pression de l'emploi obligatoire qui les freine trop souvent dans leur développement.

**Le Travail doit pouvoir accéder aussi à un titre de propriété, comme le Capital à le sien.**

# L'Engagement

**C'est passer un contrat entre le Peuple et ses Gouvernants, comme entre ceux qui gouvernent et le Peuple.**

**C'est faire respecter les droits et devoirs de chacun au sein de notre Nation.**

**Ce projet n'est pas un frein au progrès. Il a pour objectif de réconcilier le couple « économie et social ». Le progrès économique doit être aussi le progrès des peuples.**

Nos propositions, s'il s'en empare, confèrent au peuple français un Pouvoir Démocratique restauré et une pleine conscience de la souveraineté, de ses choix, dans la conduite de son Pays. L'élection présidentielle ne doit pas déboucher seulement sur une ambition personnelle, souvent démagogique, et qui, comme nous le constatons trop souvent, a toutes les libertés de se réorganiser, se transformer, décevoir, durant les années suivantes.

Cette grande élection doit nous permettre prioritairement de doter les citoyens, de doter la République française, d'outils permettant réellement de définir la politique du Pays. Les droits et les devoirs doivent être respectés par le peuple et ses dirigeants, donc tous les citoyens. Il faut un vrai contre-pouvoir.

Après avoir choisi un leader politique, installé à la plus haute fonction de l'état, nous devons pouvoir exercer, sur le Gouvernement, une influence démocratique réelle et presque permanente. En ce XXIème siècle, parce que des outils existent, les décisions importantes exigent que la population soit consultée plus souvent, pour que les actions qui en découlent, soient portées par une majorité certaine et pas seulement lobbyiste ou, venant d'autres sphères que nous pouvons identifier et considérer aujourd'hui comme anti-démocratiques.

L'exemple du « télé vote », un exemple seulement, a déjà été testé dans quelques Pays pour exercer une démocratie plus participative. Il est plus largement utilisé pour ce que l'on connaît déjà, comme le vote, lors de « télé-réalités », lors de débats ou encore pour répondre à la question du jour proposée par des journaux télévisés, en regard de l'actualité. Donc dans la pratique, ludique, si un système de ce genre fonctionne, ne peut-il pas participer à renforcer sérieusement la forme démocratique. Et si un système permet plus de démocratie, pourquoi ne pas l'appliquer aux décisions importantes, mais aussi à toutes les élections.

Ce grand Projet reste avant tout une piste pour le changement... une piste audacieuse, que nous jugeons nécessaire car nous pensons qu'elle anime les arrières pensées de beaucoup de français, et d'autres peuples.

Il apparaîtra peut-être très difficile de lutter contre certaines idées reçues, contre une certaine éducation ou programmation, qui permettent au monde aujourd'hui de s'emballer, sans trop de contraintes. Mais les peuples ne sont-ils pas là, pour exercer cette contrainte, ce contre-pouvoir ?

**Maintenant... c'est à vous de voir.**

*Soyons curieux.*

*Soyons furieux.*